Water Polo Canada

www.waterpolo.ca

Adhésion provisoire –

[NOM DU CLUB]

Veuillez remplir le tableau ci-dessous pour tous les membres d'adhésion provisoire qui participent aux programmes d'essai.

Nom	Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	Courriel	Date de début d'essai JJ/MM/AAAA

Les membres d'adhésion provisoire sont couverts par la couverture d'assurance Water Polo Canada(WPC) sur une base unique pour **un maximum de quatorze (14) jours consécutifs**. Une fois la période d'essai terminée, les inscrits doivent être enregistrés dans la base de données nationale d'inscription de WPC pour prolonger la couverture. Cette dernière est reservée pour les individus qui s'inscrivent pour la première au sport. Un individu peut avoir le statut de membre provisoire seulement une fois.

Tout individu qui a bénéficié d'un essai gratuit ne peut en obtenir un deuxième même s'il s'agit d'un autre club de water-polo. Ces individus vont devoir s'inscrire à un club avant de pouvoir participer à nouveau à des activités de water-polo.

Après la réalisation de la période d'essai, veuillez soumettre ce formulaire à insurance@waterpolo.ca dans les sept (7) jours suivants (si l'essai commence le 01-09-2021, lapériode d'essai prend fin le 14-09-2021, formulaire soumis à WPC d'ici 21-09 -2021).

Les membres d'adhésion provisoire ne seront couverts que dans le cadre de la police d'assurance de Water Polo Canada si ce formulaire et un formulaire de consentement de WPC signé pour chaque membre d'adhésion provisoire listé est reçu dans les sept (7) jours suivant la réalisation de la période d'essai.

Note: Tous les membres ayant bénéficié d'un essai gratuit qui s'inscrivent à un club de water-polo à la suite de cet essai devront remplir un autre formulaire de consentement pour devenir membre de Water Polo Canada**.**